

Comment effectuer une demande de congé parental ?

Vous vivez en France et vous ou votre conjoint travaillez en Allemagne ? Vous avez certainement droit au congé parental en Allemagne. Vous devez déposer une demande auprès du Ministère des Affaires sociales de la Sarre.

**Retirer un dossier à la MOSA ou
prendre rendez-vous avec la MOSA.**



**Compléter la demande et y ajouter
les pièces justificatives nécessaires.**



**Poster la demande à l'organisme
compétent.**



**Réception de la notification
d'attribution à votre adresse
postale.**

Afin que le Ministère puisse calculer le montant de votre futur allocation, il convient d'effectuer une demande auprès de la CAF française, pour étudier votre droit au « PREPARE » et de fournir les avis d'imposition français pour les années N-1 et N.

Information : un délai minimum de 4 semaines est nécessaire au Ministère pour étudier votre dossier.